

CERCLE D'HISTOIRE DE WASSELONNE
(N° 230 / 2015)

Xavier HERRER
(1745 – 1828), administrateur, historien, officier :
personnalité liée à Wasselonne

Philippe **Xavier** Herrer est né à Colmar le 14 avril 1745. Fils de Georges Joseph Herrer, avocat au Conseil Souverain d'Alsace, et de Jeanne Rosalie Brobèque.

Herrer fut reçu en 1773 avocat au Conseil Souverain, entra l'année suivante dans l'administration municipale de Strasbourg comme registrateur (archiviste) de 1774 à 1787, puis comme administrateur des bailliages (1) strasbourgeois de Wasselonne et de Marlenheim de 1787 à 1789. Il avait réuni les matériaux d'un vaste dictionnaire de l'Alsace qu'il rédigea en français. Il y traitait de l'histoire, de la géographie et de l'administration des localités alsaciennes. Herrer dut mettre ses recherches en veilleuse pour assumer des responsabilités nouvelles : élu en 1787 à l'Assemblée provinciale d'Alsace, il fut nommé en 1790 commissaire du roi à Haguenau. Le 29 avril 1792, les électeurs d'Obernai, dépourvus de candidat susceptible d'occuper la mairie, élirent Herrer, bien que non résident ; Herrer avait sa maison à Wasselonne, mais des biens à Obernai. Il accepta le périlleux honneur et dut s'occuper de la levée des volontaires que l'on envoyait à l'armée. Obernai conclut des accords d'entraide et d'autodéfense avec des communes voisines : dans le climat de suspicion qui régnait en l'été 1792, cette démarche fut dénoncée au directoire du département comme une connivence possible avec l'ennemi. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle chute de la royauté consécutive à la journée du 10 août. Se sentant directement menacé par les commissaires dépêchés de Paris, Herrer émigra le 18 août avec ses deux fils aînés pour gagner l'armée des émigrés. Après avoir participé comme lieutenant aux campagnes de 1795 à 1797, Herrer prit du service en Russie ; il passa dans ce pays le restant de ses jours. Il mourut à Moscou le 31 octobre 1828.

André Henning

Source :

● Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne (NDBA) de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, Volume IV – Fascicule n° 17, 1991, page 1672a-b.

(1) **Bailliage**. Au Moyen Âge (2) et sous l'Ancien Régime (3), circonscription administrative et judiciaire de la France, placée sous l'autorité du bailli (4).

(2) **Moyen Âge**, période de l'histoire du monde située entre l'Antiquité et l'époque moderne.

(3) **Ancien Régime**, régime politique et social de la France depuis le règne de François Ier (1515 – 1547) jusqu'à la Révolution de 1789.

(4) **Bailli**. Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, agent du roi de France placé à la tête d'un bailliage, chargé de faire appliquer la justice et de contrôler l'administration en son nom. Il s'agissait de l'équivalent de nos actuels préfets.